

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2010

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Avril 2011  
Direction de l'information sur le travail

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2010

Les résultats de l'année

par Alexis Labrosse\*

---

*\* Alexis Labrosse est agent de recherche en relations du travail à la Direction de l'information sur le travail du ministère du Travail du Québec.*

*La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous sa responsabilité. Il est assisté de Hélène-Sylvie Lévesque et Julie Giguère, également de cette direction.*

## Table des matières

<b>Les résultats de l'année</b> .....	5
<b>Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2010</b> .....	6
<b>Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2010</b> .....	6
<b>La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2010</b> .....	7
La durée d'application des clauses salariales .....	7
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés .....	8
La croissance des taux de salaire réels .....	9
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire .....	9
L'évolution des taux de salaire négociés .....	10
Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique .....	11
<b>La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec</b> .....	13
Selon le secteur d'activité économique .....	14
Selon le secteur d'origine (privé ou public) .....	15
<b>Conclusion</b> .....	16
<b>Annexe A</b> .....	17
<b>Annexe B</b> .....	18
<b>Notes techniques</b> .....	20
1. Types de mesures .....	20
2. Unités de négociation .....	20
3. Classes salariales .....	21
4. Taux de salaire versé .....	22
5. Méthodes de calcul .....	22
6. Révision des données .....	24

## *Liste des tableaux et des graphiques*

- Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués en 2010 au Québec, en pourcentage
- Tableau 1.2 Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2010, en pourcentage
- Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2010, en pourcentage
- Tableau 1.4 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2003-2010, en pourcentage — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2005-2012, en pourcentage
- Tableau 2.2 Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2005-2012, en pourcentage
- Graphique 1 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec — Renouvellements intervenus en 2010
- Graphique 2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010, en pourcentage
- Graphique 3 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec, selon le secteur d'origine, 2003-2012, en pourcentage

### **Annexe A**

- Tableau A.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010, en pourcentage
- Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010

### **Annexe B**

- Tableau B.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine par année de renouvellement, 2003-2010, en pourcentage
- Tableau B.2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine — Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2005-2012, en pourcentage

## Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées au ministère du Travail ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

L'univers d'analyse retenu est constitué des conventions collectives des secteurs privé et public qui touchent 100 salariés et plus pour les cols bleus et 50 salariés et plus pour les cols blancs. En outre, la croissance des taux de salaire est basée sur celui qui est versé aux salariés<sup>1</sup> appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés<sup>2</sup>. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. La méthode et les concepts retenus sont détaillés dans les notes techniques à la fin du document.

Les données analysées par le ministère du Travail concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2010 montrent, tout comme en 2009, une hausse annuelle moyenne de 2,1 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1.1). Elles ont été compilées à partir de 184 renouvellements touchant 58 246 salariés (tableau 1.2). Par ailleurs, le tableau 1.3 indique que plus de trois renouvellements sur quatre (79,3 %) sont concentrés dans le secteur privé<sup>3</sup> et qu'ils visent 47,2 % des salariés. Les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 1,8 % dans le secteur privé et de 2,3 % dans le secteur public.

	Secteur		Ensemble des salariés
	Public	Privé	
<b>Tableau 1.1</b>			
<b>Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués en 2010 au Québec, en pourcentage</b>			
<b>Renouvellements intervenus en 2010</b>			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,3	1,8	2,1
<b>Ensemble des conventions collectives en vigueur</b>			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,6	2,3	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2010, soit 823, on constate que 237 349<sup>4</sup> salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,4 %, en comparaison de 2,2 % l'année précédente (tableau 2.1). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2010, les salariés du secteur privé, qui représentent environ 65 % (154 242 sur 237 349) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,3 % et ceux du secteur public, 2,6 % (tableau 1.1).

1. Les taux de salaire versés aux salariés en période d'essai ne sont pas inclus dans cette analyse.
2. Les emplois modaux dans les conventions collectives renouvelées en 2010 regroupaient 48,5 % de l'ensemble des salariés représentés par des unités de négociation. Le ratio entre les emplois modaux et le nombre total d'emplois visés varie toutefois d'un secteur à l'autre (tableau 1.3). Ainsi, il atteint 58,3 % dans le secteur public comparativement à 37,5 % dans le secteur privé.
3. Dans l'ensemble des conventions collectives renouvelées, seulement 20,7 % touchent le secteur public, mais elles regroupent la plus grande part (52,8 %) des salariés concernés.
4. Le faible nombre de salariés et de conventions collectives en vigueur par rapport aux données de l'année 2009 s'explique notamment par l'échéance en 2010 d'ententes dans le secteur de l'enseignement et de la santé et des services sociaux qui s'appliquent à environ 424 000 salariés.

## Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2010

En 2010, les clauses salariales de 299 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, dont 8 constituaient des conventions initiales<sup>5</sup>. En outre, les clauses salariales de 291 renouvellements<sup>6</sup> de convention collective, dont 184 ont été signés en 2010, ont été traitées au cours de l'année. Enfin, la hausse du salaire minimum de 9 \$ à 9,50 \$ l'heure, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, a nécessité la mise à jour d'au moins 114 dossiers.

## Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2010

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2010 :

Nom de l'employeur	Nombre de salariés
Société des alcools du Québec	5 859
Ville de Montréal	5 839
Ville de Montréal	4 690
Hydro-Québec	1 833
Université de Montréal	1 265
Les manufacturiers associés du vêtement de la province de Québec	1 187
Frito-Lay Canada	857
Association des employeurs maritimes	852
Ville de Gatineau	757
Ville de Laval	736
Corporation ID Biomédicale du Québec	665
Ville de Montréal	663
Emballages Smurfit-Stone Canada inc., usine de La Tuque	580
Provigo Distribution inc., division Laval	561
Ville de Laval	555
Aliments Prince S.E.C., division Bacon America inc.	540
Arcelormittal Montréal inc.	506

5. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales, car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.

6. Pour les renouvellements survenus durant les années antérieures mais traités en 2010, les données sont ajustées en conséquence dans les tableaux 1.1, 1.4, 2.1, 2.2, ainsi que dans les annexes A et B.

## La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2010

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2010 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2010 a été de 2,1 % (tableau 1.2), comparativement à 2,2 % en 2009. De plus, la croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 184 conventions collectives touchant 58 246 salariés.

### La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 1.2, concernant les renouvellements intervenus en 2010, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 50 mois, soit 3 mois de plus que la durée moyenne observée en 2009<sup>7</sup>. De fait, 69 % des conventions renouvelées en 2010 avaient une durée de plus de 36 mois, comparativement à 61,5 % en 2009.

<b>Tableau 1.2</b>								
<b>Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale – Renouvellements intervenus en 2010, en pourcentage</b>								
	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	13 à 23	24	25 à 35	36	plus de 36
<b>Taux de croissance (%)</b>								
<b>Annuel moyen<sup>1</sup></b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>5,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>
<i>En première année</i>	1,8	2,3	2,5	5,4	2,8	2,4	0,5	2
<i>En deuxième année</i>	2,3	-	-	2,8	2,5	1,5	1,7	2,6
<i>En troisième année</i>	2,1	-	-	-	-	0,8	2	2,1
<b>Durée moyenne (mois)</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>63</b>
<b>Nombre de conventions</b>	<b>184</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>127</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>58 246</b>	<b>316</b>	<b>6 439</b>	<b>536</b>	<b>589</b>	<b>1 394</b>	<b>11 185</b>	<b>37 787</b>

1. Précisons que le taux de croissance annuel moyen s'applique à la durée totale des conventions et n'est donc pas nécessairement la moyenne des trois premières années. C'est notamment le cas des conventions de durée supérieure à 36 mois.

Source : ministère du Travail du Québec.

Notons que les 127 ententes renouvelées qui s'échelonnent sur plus de 36 mois ont une durée moyenne de 63 mois. Ces dernières, communément appelées de longue durée, regroupent 37 787 salariés, soit près de 65 % de l'ensemble des salariés concernés par un renouvellement en 2010. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 2,2 %, soit quatre dixièmes de point de pourcentage de plus que dans les conventions renouvelées dont la durée est de 36 mois ou moins<sup>8</sup>.

Par ailleurs, 27 des conventions renouvelées en 2010 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 11 185 salariés et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 1,1 % par année. Finalement, 30 conventions collectives renouvelées contiennent une clause salariale inférieure à 36 mois (9 274 salariés).

7. Voir *La croissance des taux de salaire négociés en 2009* [<http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/ictsn/ictsn2009.pdf>].

8. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

## La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2010 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé), ainsi que la taille de l'unité de négociation (secteur privé). On note en premier lieu que 82,2 % de l'ensemble des salariés concernés par les renouvellements en 2010 sont des cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,1 % par année de leur taux de salaire. Quant aux cols blancs, leur taux de croissance salariale s'élève à 2,2 % par année.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2010, dont une copie a été déposée au Ministère et analysée par celui-ci, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,3 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 38 ententes écrites, soit 20,7 % de l'ensemble, mais une proportion plus élevée de salariés (52,8 %, 30 767 salariés). En outre, 22 des 38 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du sous-secteur municipal.

<b>Tableau 1.3</b>							
<b>Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention – Renouvellements intervenus en 2009, en pourcentage</b>							
	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire		Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions		Salariés		Nominal	Réel <sup>1</sup>	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	(%)	(%)	
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>184</b>	<b>100</b>	<b>58 246</b>	<b>100</b>	<b>2,1</b>	<b>0,2</b>	<b>48,5</b>
Cols bleus	130	70,7	47 860	82,2	2,1	0,1	49,8
Cols blancs	54	29,3	10 386	17,8	2,2	0,6	42,7
Sans indexation	162	88,0	49 258	84,6	2,2	0,3	47,5
Avec indexation	22	12,0	8 988	15,4	1,5	-0,4	54,1
<b>Secteur public</b>	<b>38</b>	<b>20,7</b>	<b>30 767</b>	<b>52,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>	<b>58,3</b>
Fédéral	1	0,5	302	0,5	3,1	1,1	24,2
Provincial	15	8,2	10 719	18,4	2,9	1,4	63,1
Municipal	22	12,0	19 746	33,9	2	0,4	56,3
<b>Secteur privé</b>	<b>146</b>	<b>79,3</b>	<b>27 479</b>	<b>47,2</b>	<b>1,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>37,5</b>
Type de produits							
Biens	88	47,8	16 832	28,9	1,5	-0,6	29,1
Services	58	31,5	10 647	18,3	2,4	-0,3	50,8
<b>Taille de l'unité</b>							
500 salariés et plus	8	4,3	5 748	9,9	1	-1	31,1
200 à 499 salariés	34	18,5	9 027	15,5	2	-0,5	37,5
Moins de 200 salariés	104	56,5	12 704	21,8	2,1	-0,3	40,4

1. Le taux de salaire réel est calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec. Pour plus de détails, consultez les notes techniques sous la rubrique «Taux de salaire versé» à la page 22.

Source : ministère du Travail du Québec.

Le secteur public provincial regroupe, entre autres, le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans le premier sous-secteur, neuf renouvellements sont intervenus en 2010, qui visent 2 605 salariés. Six de ces renouvellements concernent des unités de négociation dans des universités (2 143 salariés), tandis que les autres impliquent l'Institut national de recherche scientifique (324 salariés, 2 unités de négociation) et l'École de technologie supérieure (138 salariés). Dans le second sous-secteur, un seul renouvellement a été observé, soit celui d'Héma-Québec (64 salariés).

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu deux renouvellements en 2010, soit ceux de la Société des alcools du Québec (5 785 salariés) et d'Hydro-Québec (1 833 salariés). Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2010, soit la Bibliothèque nationale du Québec (214 salariés), l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (124 salariés) et le Centre communautaire juridique de Montréal (94 salariés).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), 22 renouvellements de convention collective ont été répertoriés, dont ceux des villes de Montréal (15 972 salariés, 5 unités de négociation), de Laval (1 291 salariés) et de Gatineau (984 salariés). Les 19 746 salariés visés par ces 22 renouvellements ont obtenu une hausse salariale de 2 % par année.

Finalement, un seul renouvellement a été traité en 2010 dans le secteur public fédéral. Cette entente a procuré une hausse annuelle moyenne de 3,1 % aux 302 salariés visés sur le territoire québécois.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2010 indiquent des hausses annuelles moyennes de 1,8 %. Cependant, la hausse est plus marquée dans le cas de la production de services (2,4 %) que dans celui des biens (1,5 %).

Pour leur part, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles en comptant moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 2,1 % en 2010, comparativement à 2 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et à 1 % dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans seulement 22 conventions renouvelées en 2010, qui ont touché 8 988 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 1,5 % par année en dollars courants. Les 49 258 syndiqués sans clause d'indexation ont pour leur part reçu une augmentation moyenne de 2,2 %.

### ***La croissance des taux de salaire réels***

Le tableau 1.3 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2010. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2010 procurent un gain réel de 0,2 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions<sup>9</sup>, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement supérieures au taux de croissance de l'inflation durant la période à l'intérieur de laquelle ces hausses sont applicables. C'est cependant du secteur public provincial que, dans une large mesure, provient la hausse réelle des taux de salaire. On y observe ainsi un taux de croissance réel de 1,4 %, comparativement à -0,5 % dans l'ensemble du secteur privé.

### ***La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire***

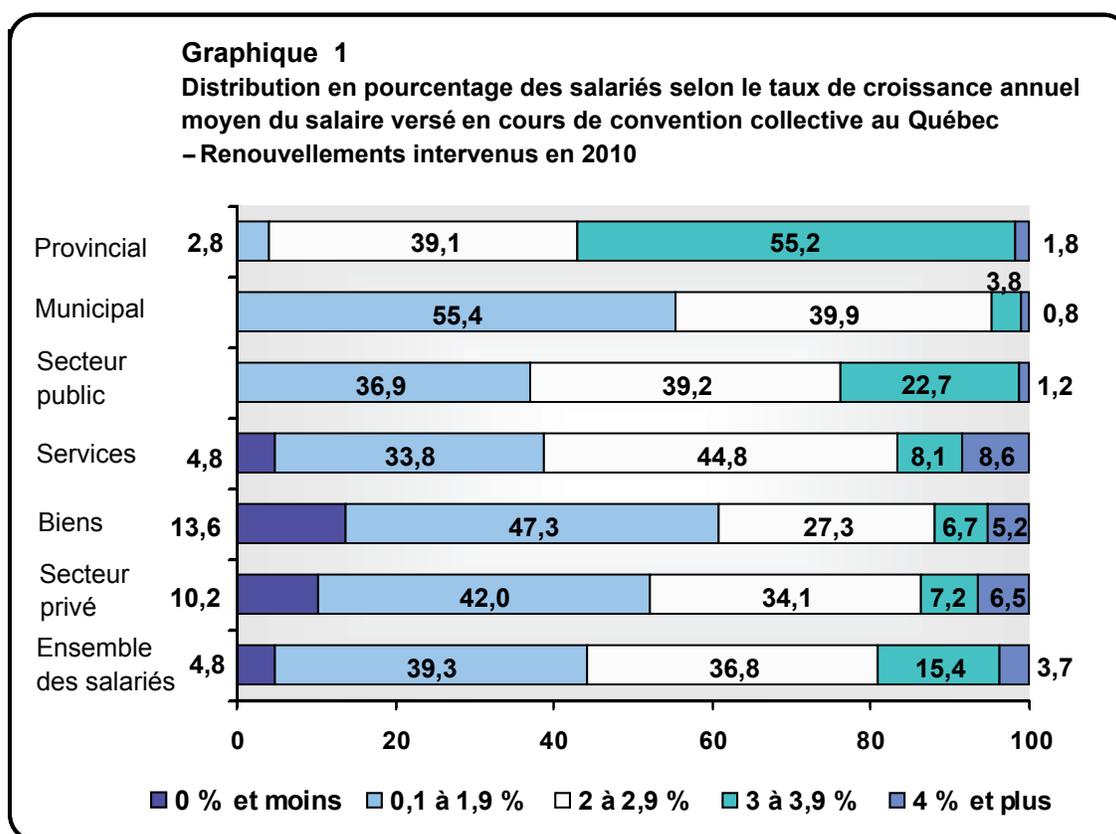
Le graphique 1 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2010. Près de quatre dixièmes d'entre eux, soit 39,3 %, ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 0,1 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation

---

9. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 2,5 % en 2011 et en 2012, à 2,2 % en 2013, à 2 % en 2014 et à 2,1 % en 2015.

annuelle rassemble 42 % des salariés du secteur privé et 36,9 % de ceux du secteur public. On remarque aussi que c'est dans le sous-secteur municipal que l'on retrouve la plus grande part (55,4 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

Plus du tiers (36,8 %) de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs public et privé est respectivement de 39,2 et 34,1 %. Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse entre 3 et 3,9 % est de 15,4 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 22,7 % dans le secteur public et à 55,2 % dans le sous-secteur public provincial, comparativement à 7,2 % dans le secteur privé.



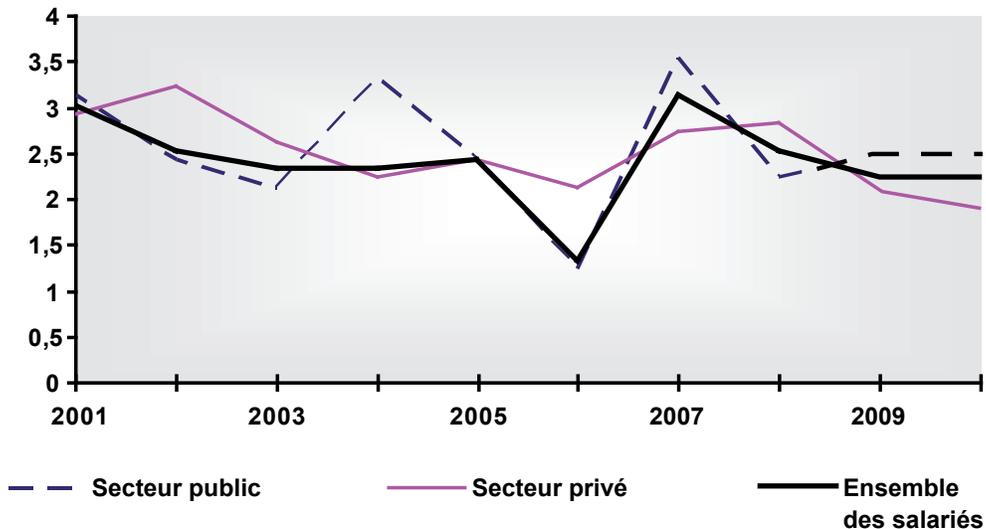
Les données indiquent que seulement 3,7 % de l'ensemble des salariés profitent d'une augmentation supérieure à 4 %, dont 6,5 % pour ceux du secteur privé et 1,2 % pour ceux du secteur public. Enfin, 10,2 % de l'ensemble des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées dans le secteur privé en 2010.

### *L'évolution des taux de salaire négociés*

Le graphique 2 illustre l'évolution, depuis 2001, des taux de croissance annuelle des salaires, par année de renouvellement, selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, après une hausse en 2002, on remarque une tendance plutôt à la baisse par la suite, à l'exception des années 2005 et 2007. Le secteur public a connu, quant à lui, de plus fortes variations tant à la hausse qu'à la baisse durant ces années.

## Graphique 2

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010, en pourcentage



Le plus faible taux de croissance du salaire est associé à l'année 2006. Elle présente effectivement le taux le moins élevé (1,3 % pour l'ensemble des salariés) des dix dernières années, alors que l'inverse s'est produit en 2007 (3,1 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent presque toujours de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2002, 2003, 2006 et 2008, égales en 2005 et inférieures au cours des cinq autres années.

### *Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique*

Le tableau 1.4 trace l'évolution des taux de croissance, par année de renouvellement, selon les grands secteurs d'activité économique, et ce, de 2003 à 2010. Cependant, les données détaillées en ce qui concerne chacun des sous-secteurs d'activité faisant l'objet du tableau B.1 de l'annexe B doivent être interprétées avec circonspection puisque, dans certains groupes industriels, on ne compte qu'un petit nombre de conventions.

<b>Tableau 1.4</b>								
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2002-2009, en pourcentage</b>								
<b>– Par année de renouvellement</b>								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Industries primaires</b>	2,4	1,9	-10,7	2,3	3	3	1,5	<b>7,5</b>
<b>Industries manufacturières</b>	2,6	2,5	2,2	2,1	1,9	1,9	1,4	<b>1,4</b>
<b>Construction</b>	-	1,9	2,3	-	3	2,9	2,3	<b>2</b>
<b>Services</b>	2,2	3	2,6	1,2	3,4	2,6	2,4	<b>2,3</b>
<b>Secteur privé</b>	2,6	2,2	2,4	2,2	2,7	2,6	2	<b>1,8</b>
<b>Secteur public</b>	2,1	3,1	2,4	1,2	3,5	2,2	2,3	<b>2,3</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	2,3	2,3	2,4	1,3	3,1	2,4	2,1	<b>2,1</b>
<b>Nombre de conventions collectives</b>	246	231	299	273	244	265	224	<b>184</b>
<b>Nombre de salariés</b>	92 325	136 982	107 723	378 802	231 237	107 058	55 339	<b>58 246</b>

Source : ministère du Travail du Québec.

Pour ce qui est des renouvellements intervenus en 2010, il importe notamment de mentionner que les données concernant les industries primaires et celles de la construction sont peu significatives, parce que le nombre de conventions et le nombre de salariés surtout y étaient trop faibles. Ainsi, seulement deux conventions touchant 213 salariés ont été renouvelées dans le secteur primaire, alors qu'une seule l'a été dans la construction et visait 160 salariés.

C'est dans le secteur des services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements en 2010, soit 96. Les quelque 41 414 salariés, qui représentent environ 71 % de l'effectif visé par un renouvellement en 2010, ont obtenu une augmentation moyenne de 2,3 % par année, en baisse d'un dixième de point de pourcentage par rapport à l'année 2009.

Enfin, pour ce qui est des industries manufacturières, 85 ententes écrites touchant 16 459 salariés ont été renouvelées en 2010. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 1,4 % pour la durée de leur convention, soit près de un point de pourcentage de moins que celle du secteur des services (2,3 %), et sept dixièmes de point de moins que celle de l'ensemble des secteurs d'activité (2,1 %). Les difficultés auxquelles le secteur manufacturier québécois est confronté depuis quelques années ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. On remarque d'ailleurs une diminution graduelle du taux de croissance des salaires négociés dans ce secteur entre 2003 et 2010.

## La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2005 à 2012 en fonction de diverses variables. En 2010, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 823 et touchait 237 349 salariés. En décembre 2010, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,4 % par rapport à décembre 2009, en hausse de deux dixièmes de point de pourcentage. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 1,1 % en 2010<sup>10</sup>.

<b>Tableau 2.1</b>								
<b>Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec</b>								
<b>– Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2005-2012, en pourcentage</b>								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (P)	2012 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>
Cols bleus	2,4	2,7	2,4	2,4	2,6	2,5	2,3	2,1
Cols blancs	1,5	2,3	2,1	2	2	2,2	2,1	2,1
<b>Secteur public</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>
Municipal	2,4	2,5	1,1	2	2,1	2,6	2,7	1,3
Provincial	1,3	2,2	2,2	2	2,1	2,7	2,1	2,2
<i>Taille de l'unité de négociation</i>								
500 salariés et plus	1,5	2,2	2,1	2	2,1	2,7	2,3	1,8
De 200 à 499 salariés	2,1	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,3
Moins de 200 salariés	1,7	2,5	2,4	2,3	2,2	2,6	2,4	2,4
<b>Secteur privé</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
<i>Type de produits</i>								
Biens	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,2
Construction	2,8	3,7	3,1	3,0	2,9	2,5	2,5	2,5
Services	2,6	2,4	2,4	2,3	2,9	2,7	2	2,1
<i>Taille de l'unité de négociation</i>								
500 salariés et plus	2,6	3,1	2,7	2,6	2,9	2,3	2,4	2,4
De 200 à 499 salariés	2,0	2,3	2,4	2,4	2,1	2,3	2,3	2,2
Moins de 200 salariés	2,6	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3	2,1	2,1
<b>Nombre de conventions collectives</b>	<b>1 085</b>	<b>1 107</b>	<b>1 123</b>	<b>1 117</b>	<b>1 053</b>	<b>823</b>	<b>620</b>	<b>383</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>772 185</b>	<b>775 632</b>	<b>823 257</b>	<b>820 378</b>	<b>798 628</b>	<b>237 349</b>	<b>168 822</b>	<b>110 309</b>
Secteur public	483 434	478 455	523 087	523 394	516 392	83 107	56 960	43 695
Secteur privé	288 751	297 177	300 170	296 984	282 236	154 242	111 862	66 614

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

10. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Le tableau 2.1 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public, on remarque en 2010 que les salariés des unités de grande taille (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 2,7 %, comparativement à 2,3 % pour ceux des unités de taille moyenne (200 à 499) et à 2,6 % pour ceux des unités de petite taille. À l'exception des années 2010 et 2011, toujours dans le secteur public, on observe de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes.

Dans le secteur privé, on constate en 2010 que les augmentations salariales se chiffrent à 2,3 %, peu importe la taille de l'unité de négociation. Cependant, à l'exception des années 2005 et 2010, les hausses salariales obtenues par les grandes unités étaient constamment supérieures à celles des autres tailles.

### *Selon le secteur d'activité économique*

Les données du tableau 2.2 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes<sup>11</sup> d'activité économique, de 2005 à 2012. Il importe de noter que les taux indiqués en 2011 et 2012 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

<b>Tableau 2.2</b>								
<b>Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2005-2012, en pourcentage</b>								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (P)	2012 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	1,9	2,4	2,3	2,2	2,2	2,4	2,2	2,1
<b>Industries primaires</b>	-4,1	1,7	2,6	2,5	2,4	3,8	3,7	2
<b>Industries manufacturières</b>	2,3	2,2	2,2	2,2	2	2	2	2,2
<b>Construction</b>	2,8	3,7	3,1	3	2,9	2,5	2,5	2,5
<b>Transport, communications et autres services</b>	2,3	2,5	2,0	2	2,3	2,1	2,1	2,1
<b>Commerce</b>	2,1	1,9	2,3	2,4	2,4	3,0	2,3	2,2
<b>Finances, assurances et affaires immobilières</b>	2,0	1,8	2,1	2,4	2,0	3,7	1,9	2,2
<b>Services socioculturels, commerciaux et personnels</b>	1,4	2,3	2,3	2,1	2	2,6	2,5	2,2
<b>Administration publique</b>	2,2	2,4	1,1	2,0	2	2,6	2,7	1,3
<b>Secteur public</b>	1,5	2,3	2,1	2,0	2,1	2,6	2,3	1,9
<b>Secteur privé</b>	2,5	2,7	2,5	2,5	2,6	2,3	2,2	2,2

(P) Ces données provisoires ne concernent que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

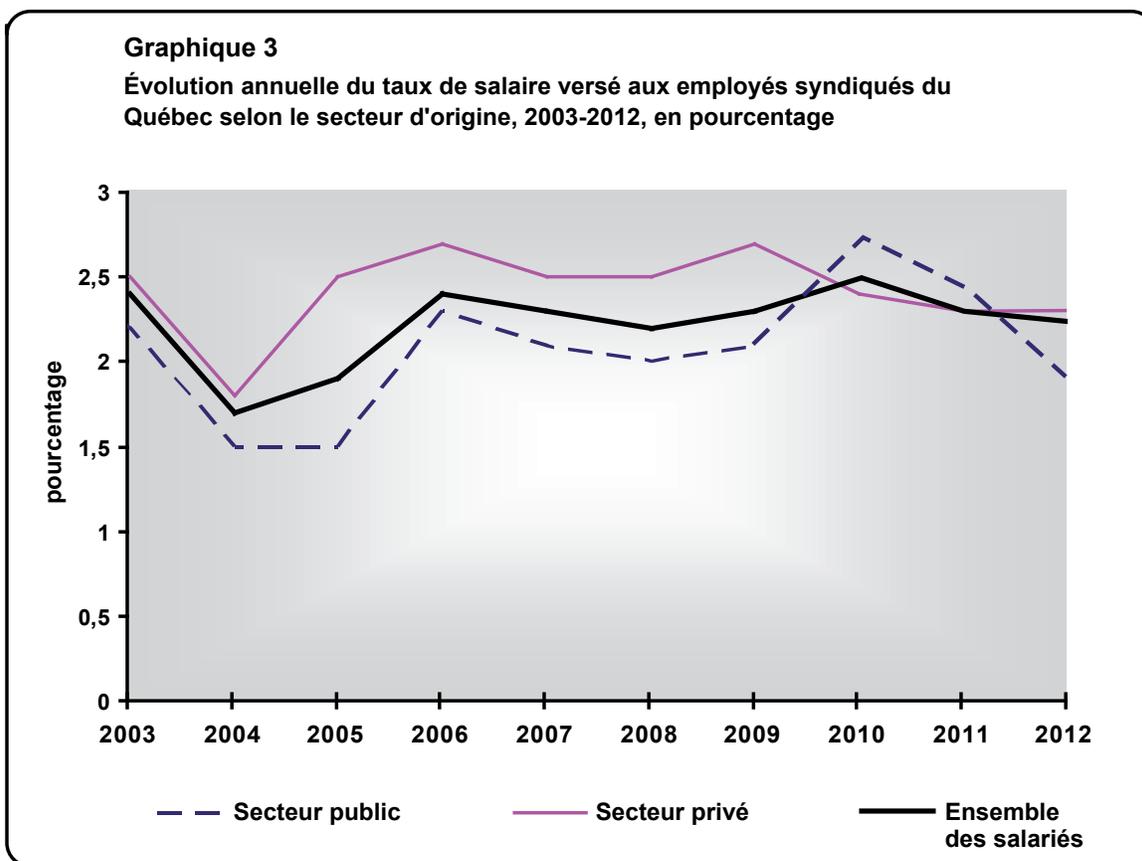
Source : ministère du Travail du Québec.

11. Les données détaillées pour chacun des sous-groupes sont présentées au tableau B.2 de l'annexe B.

En 2010, les augmentations annuelles ont varié de 2 % dans les secteurs des industries manufacturières à 3,8 % dans ceux des industries primaires. Les meilleurs taux de croissance annuelle en 2011, soit 3,7 %, sont observés dans les industries primaires, suivies de l'administration publique (2,7 %). En 2012, les industries de la construction se démarquent par une hausse de 2,5 %. Les autres secteurs affichent des taux variant entre 2 et 2,2 %, à l'exception de l'administration publique (1,3 %). De fait, de 2006 à 2012, la moyenne pour l'ensemble des salariés se maintient entre 2,1 et 2,4 %, alors qu'en 2005 elle se situait à 1,9 %.

### Selon le secteur d'origine (privé ou public)

Enfin, le graphique 3 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2003 à 2012, pour les secteurs public et privé, ainsi que pour l'ensemble des salariés.



Après la baisse généralisée entre les années 2003 et 2004, on constate une tendance plutôt à la hausse jusqu'en 2009, alors que les années subséquentes sont davantage caractérisées par une diminution des taux de croissance des salaires négociés.

Par ailleurs, durant toutes ces années, les augmentations de taux de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2010 et 2011. De fait, le taux de croissance moyen<sup>12</sup> de 2003 à 2012 est estimé à environ 2 % dans le secteur public, comparativement à 2,5 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2,2 %.

12. Moyenne pondérée par le nombre de salariés.

## Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2010 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,1 % pour leur durée respective. Il s'agit d'une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année 2009 (2,2 %). Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2010 devraient apporter un gain réel moyen de 0,2 % aux salariés concernés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie, et ce, pour la durée d'application des clauses salariales.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2010 s'élevaient à 2,4 %, par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2010 pour les salariés conventionnés paraissent inférieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (incluant ceux qui sont non syndiqués), lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 3,1 % au Québec en 2010<sup>13</sup>.

Il est intéressant de mettre en parallèle les résultats de la présente analyse avec les données issues de six cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste enquête portant sur la rémunération, en collaboration avec d'autres analystes<sup>14</sup>. Certains de ces cabinets présentent des données concernant la croissance moyenne des échelles de salaire au Québec. Ils indiquent que celle-ci variera entre 2,1 et 2,9 % pour l'ensemble de la province en 2011. Rappelons que la variation annuelle prévue des salaires pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur pour l'année 2011 est de 2,2 % (tableau 2.2).

Pour terminer, quatre tableaux figurent aux annexes A et B. Le tableau A.1 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, de 2001 à 2010. Dans le tableau A.2 sont précisés, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau B.1 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2003 à 2010, selon l'année de renouvellement. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau B.2 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2005 à 2012.

---

13. Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés*.

14. L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), *Prévisions salariales 2010*, documents accessibles à l'adresse <http://www.portailrh.org/remuneration/2011/>.

## ANNEXE A

<b>Tableau A.1</b>										
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010, en pourcentage</b>										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Secteur public</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
Municipal	2,4	2,3	1,5	2	2,7	2,8	2,5	1,8	1,7	2
Provincial	2,6	2,4	2	3,5	1,7	1,1	3,5	2,4	3,1	2,9
Fédéral	3,5	2,6	3,1	3,1	2,7	2,5	n/d	n/d	n/d	3,1
<b>Secteur privé</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	2,5	3,6	2,6	2,5	1,8	2,1	1,9	1,9	1,4	1,5
Construction	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-	3	2,9	2	2,0
Services	2,6	2,7	2,4	2,8	3	2,4	2,5	3,4	2,8	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.  
n/d : donnée non disponible

<b>Tableau A.2</b>										
<b>Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2001-2010</b>										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de conventions</b>										
<b>Tous les secteurs</b>	<b>287</b>	<b>333</b>	<b>246</b>	<b>231</b>	<b>299</b>	<b>273</b>	<b>244</b>	<b>265</b>	<b>224</b>	<b>184</b>
<b>Secteur public</b>	<b>71</b>	<b>126</b>	<b>48</b>	<b>34</b>	<b>51</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>38</b>
Municipal	29	10	8	7	22	14	5	17	39	22
Provincial	24	108	30	20	19	51	24	32	16	15
Fédéral	18	8	10	7	10	2	n/d	n/d	n/d	1
<b>Secteur privé</b>	<b>216</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>197</b>	<b>248</b>	<b>206</b>	<b>215</b>	<b>216</b>	<b>169</b>	<b>146</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	134	119	129	100	153	129	122	118	82	87
Construction	5	2	-	4	2	-	4	1	1	1
Services	77	86	69	93	93	77	89	97	86	58
<b>Nombre de salariés (en milliers)</b>										
<b>Tous les secteurs</b>	<b>168,8</b>	<b>493,7</b>	<b>92,3</b>	<b>137,0</b>	<b>107,7</b>	<b>378,8</b>	<b>231,2</b>	<b>107,1</b>	<b>55,3</b>	<b>58,2</b>
<b>Secteur public</b>	<b>49,4</b>	<b>423,7</b>	<b>45,8</b>	<b>17,1</b>	<b>46,0</b>	<b>325,9</b>	<b>99,3</b>	<b>48,2</b>	<b>23,1</b>	<b>30,8</b>
Municipal	6,4	0,9	9,7	2,8	5,8	2,8	0,9	17,6	14,0	19,7
Provincial	11,5	419,5	27,6	8,4	15,5	321,9	98,3	30,6	9,1	10,7
Fédéral	31,5	3,4	8,4	5,8	24,6	1,2	n/d	n/d	n/d	0,3
<b>Secteur privé</b>	<b>119,4</b>	<b>70,0</b>	<b>46,6</b>	<b>119,9</b>	<b>61,8</b>	<b>52,9</b>	<b>132,0</b>	<b>58,9</b>	<b>32,3</b>	<b>27,5</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	34,0	39,8	31	22,1	32	37	26,5	29,6	18,3	16,7
Construction	65,4	0,3	-	79,9	1,1	-	92,6	0,2	1	0,2
Services	20,1	29,8	15,5	17,9	28,2	16,0	12,9	29,1	12,9	10,6

Source : ministère du Travail du Québec.  
n/d : donnée non disponible

## ANNEXE B

<b>Tableau B.1</b>								
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, par année de renouvellement, 2003-2010, en pourcentage</b>								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>-10,7</b>	<b>2,3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1,5</b>	<b>7,5</b>
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-1,7	-
Sylviculture	2,4	2	-	2,3	2,3	3,0	-	-
Mines et carrières	-	1,8	-10,7	-	3,2	-	2,7	7,5
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>
Aliments	2,4	3,2	0,7	2,6	1,2	2,1	1,8	2
Boissons	2	2,1	2	2,1	1,3	-	1,1	1,4
Tabac	-	2,9	3,0	-	-	2,2	-	-
Caoutchouc et matières plastiques	3,4	4,9	2,3	1,8	2,1	2,6	1,4	3,8
Cuir	2,2	-	1,4	-	-	-	1,8	-
Textile	2,4	4,6	1,4	1,9	1,9	-2,7	-1	-
Habillement	1,9	-	0,3	1,1	1,9	1,7	1,8	-1,6
Bois	3,6	2,5	2,1	2,4	2,1	-0,8	0,7	0,6
Meuble	2,4	2,7	2,5	1,3	1,7	1,5	-	1,4
Papier	3,4	2,3	2,4	1,5	1,8	-0,2	1,8	1
Imprimerie	1,9	2,7	2,1	1,7	2,3	0	-0,9	1,4
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,5	2,2	2,9	2,4	2,7	2,4	3,1	2,2
Produits en métal	1,7	2,6	3,5	2,7	-0,1	1,7	2	1,8
Machinerie	2,8	5,3	2	3,1	2,3	2,5	2,5	-
Matériel de transport	2,9	2	2,6	2,1	2,3	3	1	1,9
Produits électriques	2,2	0,7	1,9	2,2	1	0,8	1,5	1,7
Minéraux non métalliques	2,4	2,7	2,9	2,3	3,1	2,3	2,2	2
Produits du pétrole et du charbon	-	3,2	-	-	4,7	4,8	-	-
Industrie chimique	3,1	2,8	3,5	3,2	3,3	2,8	3	2,2
Autres industries manufacturières	3,8	2,2	1,8	0,3	1,5	0,8	0,9	1,9
<b>Construction</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>2,9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Services</b>	<b>2,2</b>	<b>3</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>
Transports et entreposage	1,3	2,4	2,8	2,3	2,4	2,2	1,6	2
Communications	1,9	2,8	2,4	1	2,2	-	-	3,1
Électricité, gaz et eau	2,1	2,2	1,2	2	2,1	2,1	-	2,5
Commerce de gros	2,3	2,7	2,1	1,9	1,6	2,9	2,8	2,9
Commerce de détail	2,5	2,4	3,1	2,5	2,7	2,4	2,9	2,6
Finances	2	2,5	2,9	2	2	2,3	3,2	3,4
Assurances	2,9	4,9	2	2,9	2,1	-	2,6	2,4
Immobilier	1,2	-	2,9	1	-	4	-	-
Services aux entreprises	3,5	2	2,9	3,1	3,4	4,4	1,9	1,5
Administration publique								
provinciale	1	-	3,8	0,9	-	-	4,8	-
municipale	1,5	2,2	2,9	3	2,7	1,7	1,7	2
fédérale	3,8	3,5	2,8	-	n/d	n/d	n/d	n/d
Enseignement	1,6	3,9	1,3	1,8	3,6	3,4	2,6	2,5
Services médicaux et sociaux	2	3,9	1,5	0,8	3	2,5	2,4	1,6
Hébergement	5,9	3,3	4,1	3,3	3	3,1	4	3,4
Restauration	0,6	2,1	3	3	3,6	2,8	2,5	2
Autres services	3,1	3,2	2,7	2,9	2	2,7	2,2	2,9
<b>Secteur public</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
<b>Secteur privé</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>
<b>Nombre de conventions collectives</b>	<b>246</b>	<b>231</b>	<b>299</b>	<b>273</b>	<b>244</b>	<b>265</b>	<b>224</b>	<b>184</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>92 325</b>	<b>136 982</b>	<b>107 723</b>	<b>378 802</b>	<b>231 237</b>	<b>107 058</b>	<b>55 339</b>	<b>58 246</b>

Source : ministère du Travail du Québec.

n/d : donnée non disponible

## ANNEXE B

<b>Tableau B.2</b>								
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine</b>								
<b>– Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2005-2012, en pourcentage</b>								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (P)	2012 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>-4,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>2</b>
Agriculture	1,2	1,5	3	2,5	-	3,6	3,5	-
Sylviculture	2,3	2,3	2,2	2,4	2,4	2,5	-	-
Mines et carrières	-12,4	1,3	3	2,7	2,4	4,4	3,8	2
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2,2</b>
Aliments	1,6	2,2	1,5	1,8	1,8	2,1	2	2,1
Boissons	1,8	2,1	1,9	1,9	1,7	1,9	0,4	1,7
Tabac	3	3	2,7	2,8	2,8	0,3	1,8	-
Caoutchouc, matières plastiques	2,6	2,3	2,3	2,7	1,9	2,1	2,1	2,6
Cuir	1,8	2,7	1,7	2	1,5	1,5	2	2,0
Textile	2,8	2,1	2,2	0,4	0,9	1,5	2	2,1
Habillement	2,1	1,4	1,5	2,1	0,8	-2,3	1,1	1,7
Bois	2,6	2,1	2,1	2,2	2	1,6	1,6	1,5
Meuble	2,6	2,1	1,9	1,2	1,1	2,1	2,1	2,4
Papier	2,2	1,8	1,9	1,8	1,1	1,5	2,1	1,9
Imprimerie	2,2	2,1	2,5	1,5	0,4	0,9	1,5	2,1
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,6	2,1	2,4	2,7	2,5	2,9	3,3	3,6
Produits en métal	3,1	2,3	2,3	2,4	2,4	2,1	2,1	2
Machinerie	2,7	2,6	2,6	2,3	2,6	2,2	2,5	2,7
Matériel de transport	1,7	2,8	2,9	3,1	2,6	2,8	1,9	2
Produits électriques	2,4	2,2	1,6	2,7	2,1	1,5	2	2,8
Minéraux non métalliques	2,8	2,8	3,2	2,6	2,5	1,6	2,1	2,3
Produits du pétrole et du charbon	3,5	3	5	4,5	4,5	-	-	-
Industrie chimique	3,3	2,9	3,6	2	2,7	3,3	2,1	2,8
Autres industries manufacturières	2,4	2,1	1,5	2	1,8	2,7	1,8	2,4
<b>Construction</b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Services</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>
Transports et entreposage	2,6	2,6	1,7	2,2	2,1	2,4	2,4	2,6
Communications	2,4	2,6	2,4	2,2	1,6	2,3	3	3
Électricité, gaz et eau	2	2,2	2	2,1	2,5	2	2	2
Commerce de gros	2	1,8	2,1	2,2	2,3	3,9	2,4	2,4
Commerce de détail	2,2	2	2,4	2,5	2,4	2,5	2,2	2,1
Finances	2	1,6	2	2,2	2	4,8	2	2
Assurances	2,7	2,6	2,9	1,3	2,2	2,4	2,1	2,5
Immobilier	0,4	1,3	1,3	6,2	1,3	0,7	0	-
Services aux entreprises	2,4	2,3	2,2	0,4	5,5	2,7	2,6	1,2
Administration publique								
provinciale	0	2,1	1,9	2	8,1	-	-	-
municipale	2,3	2,4	1	2	2,1	2,6	2,7	1,3
fédérale	2,4	2,5	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Enseignement	3	2,5	2,4	2,1	2	2,3	2,2	2
Services médicaux et sociaux	0	2	2	2	2	2,2	2,8	2,9
Hébergement	3,8	3,5	3,6	3,4	3,2	3,2	2,8	2,7
Restauration	2,3	2,1	2,5	3,2	2,8	2,4	2,2	2,7
Autres services	2,5	2,7	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2	2,3
<b>Secteur public</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>
<b>Secteur privé</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
<b>Nombre de conventions collectives</b>	<b>1 085</b>	<b>1 107</b>	<b>1 123</b>	<b>1 117</b>	<b>1 053</b>	<b>823</b>	<b>620</b>	<b>383</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>772 185</b>	<b>775 632</b>	<b>823 257</b>	<b>820 378</b>	<b>798 628</b>	<b>237 349</b>	<b>168 822</b>	<b>110 309</b>

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

n/d : donnée non disponible

## Notes techniques

### 1. Types de mesures

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

#### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.4 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

#### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 2.1 et 2.2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

### 2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

#### Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public, ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

### Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

### Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

### Taille de l'unité de négociation

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

## **3. Classes salariales**

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée, et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

### Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

#### 4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

##### Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 2,5 % en 2011, 1,9 % en 2012, 2 % en 2013, 2,2 % en 2014 et 2,4 % en 2015.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants : 2,5 % en 2011, 2,5 % en 2012, 2,2 % en 2013, 2 % en 2014 et 2,1 % en 2015.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins<sup>15</sup>; elles sont révisées au moins deux fois par année.

#### 5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

##### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S12}{S0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S6}{S3} = 1 + r$$

---

15. Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Prévisions économiques et financières*, volume 15, hiver 2011.

## Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année qui précède la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année		
	$W_0$	$g_1$	$g_2$	$g_3$	$W_3$	$g$
A	10	5,0	5,0	5,0	11,58	5,0
B	10	2,5	2,5	10,0	11,56	3,8
C	10	10,0	2,5	2,5	11,56	6,1

## 6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre, puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.